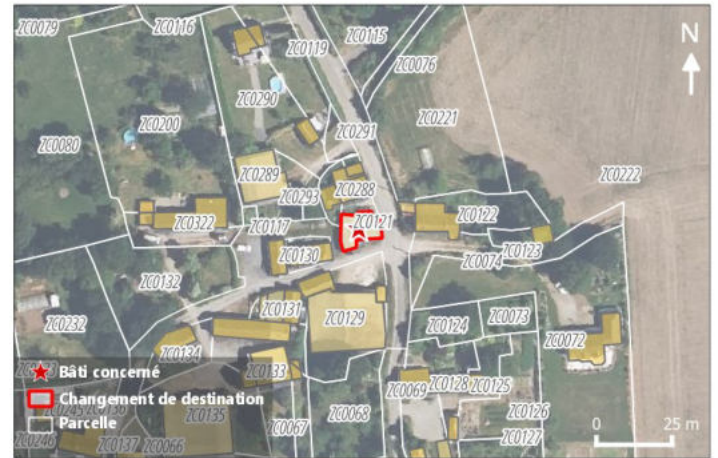


Locunolé - Kerioualen

Identifiant PLUI : 2927589



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanachable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



ZC 0121

Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise :
- Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **124 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Les 4 hangars situés à proximité du bâtiment étoilé ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

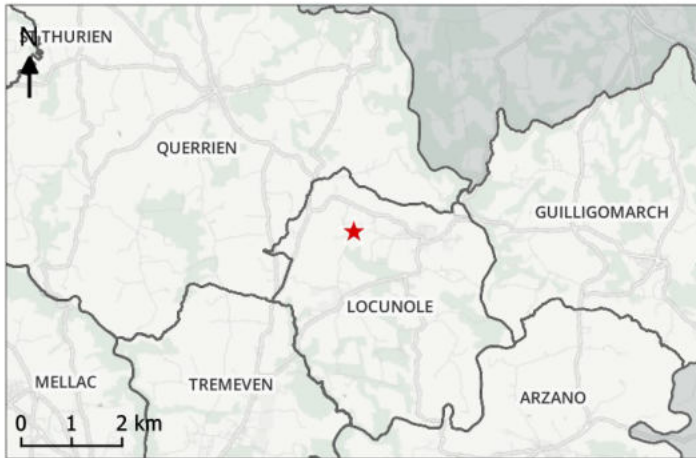
Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

- Positif
- Négatif
- N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

Locunolé - Penquer

Identifiant PLUI : 2927586



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanachable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **ZC 0180**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **55 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p>Commentaire QC à l'arrêt du PLUI</p> <p>Le hangar situé à proximité du bâtiment étoilé n'est pas utilisé pour un usage agricole.</p>	<p>Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUI</p> <p><input type="checkbox"/> Positif</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p>Commentaire QC à l'approbation du PLUI</p> <p>L'étoile est maintenue.</p>
---	--	--